

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines

Association Loi 1901 n° w332017931 –13 rue Raoul Déjean 33320 EYSINES

sauvonslebourg@gmail.com www.sauvonslebourg.org

FICHE D'OBSERVATIONS N° 6/10 :

Le non-respect des trajectoires et des hauteurs

Les trajectoires et les hauteurs doivent être respectées par tous les avions y compris les rafales dans l'attente de la suppression des vols des rafales

a) Les manquements ne devraient pas exister.

b) En outre, la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport PARIS-ORLY le 20 novembre 2018 a analysé la procédure PRISALT à la demande d'associations et de leurs experts.

« **la procédure "PRISALT"**, privilégie la Prise d'Altitude, au lieu de la prise de vitesse, et de plus ne crée aucun transfert de nuisances, selon l'expert.

Avantages : en favorisant une **altitude plus élevée en phase de montée**, la procédure PRISALT :

- Contribue à réduire les nuisances sonores (dès 900 mètres) et l'émission de particules extra-fines infligées aux habitants survolés par les avions après leur décollage.
- Implique que les arrivées se feront à plus haute altitude et qu'on tendra vers la « **descente continue** » qui réduit nettement les nuisances infligées aux habitants ».

La Direction des services de la Navigation Aérienne (DSNA) s'est engagée à procéder à des tests de longue durée en situation réelle sur le 1^{er} trimestre 2022 après avis de la CCE de Paris Orly.

c) Aucune réflexion, à ce sujet, ne figure dans le PPBE de l'aéroport Bordeaux-Mérignac. La procédure PRISALT doit être généralisée sur tous les aéroports.

Monique GUEDON Présidente

Le 01/11/2023

La sauvegarde de la santé des habitants des communes riveraines de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est le seul objectif poursuivi par EPBE.

Nos observations présentées dans nos 10 fiches sont toutes liées à cet objectif.

Elles représentent des sujets d'intérêt équivalent et indissociables, sous peine de mettre en danger la santé d'autrui.

